N

O E

S

0 250 500 750 1000 m

Légende

- Limite de zone
- Emplacements Réservé (ER)
- Espace Boisé Classé (EBC)

Eléments identifiés au titre du L.123-1-5-II-6° du Code de l'Urbanisme

- Bâti en zone agricole pouvant prétendre au changement de destination

Mixité sociale

- Secteur dans lequel les futurs programmes de logements doivent comporter un pourcentage minimum affecté à des logements sociaux

Eléments / ensembles identifiés au titre du L.123-1-5-III-2° du Code de l'Urbanisme

- Bâti à préserver
- Bâti à signaler
- Espace à préserver
- Espace à signaler
- Paysage à préserver
- Paysage à signaler
- Trame urbaine

DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
Commune de CHARLEVAL

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

PLAN DE ZONAGE
2eme modification

ECHELLE : 1:6 000	Commune entière
Approbation de la 2eme modification	

Parc d'activité Point Rencontre - 13770 VENELLES
Tél : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78